

DOMAINE DE LA MUSIQUE

SECTION ECRITURE ET THEORIE MUSICALE

Option **Composition (y compris composition - musiques appliquées)**

Contenu de l'épreuve

Présentation par le candidat de compositions écrites ou enregistrées, même inachevées.
Evaluation par le jury du parcours artistique du candidat, de sa maîtrise suffisante des langages musicaux et des techniques instrumentales et/ou électroniques.
Evaluation des connaissances générales.
Entretien de 20' avec le jury d'admission, sur les motivations du candidat et ses aspirations.

Option **Direction d'orchestre** (master)

Contenu de l'épreuve

Contrôle de l'oreille : accords classiques et dissonants ;
Contrôle technique : déchiffrage à vue, au clavier, d'un fragment symphonique tonal simple ;
Contrôle théorique : instrumentation ;
Contrôle de l'aptitude à la direction : direction d'un fragment d'œuvre du répertoire symphonique interprété par un ou deux pianistes.
Entretien de 20' avec le jury d'admission sur base de l'épreuve théorique et de l'épreuve pratique, sur les intentions du candidat, ses aspirations, ses buts, ainsi que sur la maîtrise de connaissances suffisantes nécessaires à la réussite des études.

Option **Direction chorale** (master)

Contenu de l'épreuve

Épreuve théorique

Questions sur la connaissance de la voix et ses paramètres, sur le répertoire dans l'histoire de la musique, analyse succincte d'une partition de chœur a capella et avec accompagnement.

Épreuve pratique

Exercice d'audition, direction (gestique) avec pianiste d'une lecture au choix, lecture d'un texte en latin, français, allemand et anglais.
Entretien de 20' avec le jury d'admission sur base de l'épreuve théorique et de l'épreuve pratique, sur les intentions du candidat, ses aspirations, ses buts, ainsi que sur la maîtrise de connaissances suffisantes nécessaires à la réussite des études.

Option **Écritures approfondies** (master)

Contenu de l'épreuve

Présentation de quelques travaux d'écritures sous forme de réalisations instrumentales ou vocales (avec textes) dans un (des) style(s) au choix du candidat (tonal, modal, atonal...)(éventuellement) de petites compositions.
Evaluation de la connaissance de l'évolution des langages et styles musicaux.
Entretien de 20' avec le jury d'admission portant essentiellement sur les motivations du candidat.

Option **Formation musicale** (master)

Contenu de l'épreuve

Audition

- Rythmes binaires et ternaires
- Accords : reconnaissance des couleurs
- Une voix tonale (→ 4 altérations à l'armure)
- Deux voix (→ 4 altérations à l'armure)
- Dépistage des erreurs à une voix

Lecture

- Une mélodie facile à vue (sans aucune préparation), sans support des notes et sans texte
- Rythmes avec changements de mesures et rapports de mesures
- Une polyrythmique facile
- Chantée : une partie lente à 7 clés et une partie plus rapide à 2 clés

Piano

Déchiffrage d'un accompagnement facile et d'une leçon de solfège

Entretien

De +/- 20' avec le jury d'admission sur base de l'épreuve, sur le curriculum vitae et les intentions du candidat ; sur la maîtrise des connaissances théoriques nécessaires à la réussite des études

SECTION FORMATION INSTRUMENTALE

Option **Claviers**

Epreuve artistique - Spécialité **piano**

Au choix du candidat

- 2 études
- 1 prélude et fugue de Bach
- 3 œuvres ou partie(s) d'œuvre

Epreuve artistique - Spécialité **accompagnement au piano**

Modalités d'organisation de l'épreuve

L'épreuve d'admission se déroule en deux étapes distinctes.

Au choix du candidat

- 2 mélodies de caractère différent (de 2 à 3 pages)
- 1 œuvre ou partie d'œuvre instrumentale (accompagnement de concerto par exemple ou toute autre transcription d'orchestre, à l'exclusion du répertoire de la musique de chambre)

Au choix du jury

- Suite à la réussite de cette 1^e épreuve, le candidat reçoit une œuvre d'accompagnement instrumental qu'il prépare pendant la semaine précédant un second passage devant jury.

Epreuve artistique - Spécialité **orgue**

Au choix du candidat

- 1 œuvre de Bach
- 3 œuvres ou partie(s) d'œuvre
- 1 étude pour clavier et pédalier ou un mouvement de sonate en trio

Epreuve artistique - Spécialité **accordéon**

Au choix du candidat

- 2 études
- 4 œuvres ou partie(s) d'œuvre

Option **Cordes**

Epreuve artistique - Spécialités **violon, alto, violoncelle, contrebasse**

Au choix du candidat

- 2 études
- 3 œuvres ou partie(s) d'œuvre

Epreuve artistique - Spécialité **guitare, harpe**

Au choix du candidat

- 2 études
- 1 œuvre de Bach
- 2 œuvres ou partie(s) d'œuvre

Option **Percussions**

Epreuve artistique

Au choix du candidat

- 2 études de petite caisse
- 2 études de timbales
- 1 étude de xylophone
- 1 étude d'accessoires

Option **Vents - toutes spécialités**

Epreuve artistique

Au choix du candidat

- 3 études
- 3 œuvres ou partie(s) d'œuvre

Options **Chant**

Epreuve artistique

Au choix du candidat

- 3 œuvres de genres et de styles différents, exécutées de mémoire

SECTION MUSIQUE ELECTROACOUSTIQUE

Option **Composition acousmatique**

Contenu de l'épreuve

Test écrit des facultés perceptives (comparaison de 2 ou 3 séquences électroacoustiques : définition de leurs similitudes ou différences).

Descriptif perceptif d'un extrait d'œuvre entendu deux fois.

Connaissance du répertoire des musiques contemporaines (grandes œuvres marquantes tant instrumentales qu'électro-acoustiques post-1945) et extra-européennes.

Evaluation des qualités d'écoute.

Evaluation de la mémoire auditive.

Entretien de 20' avec le jury portant sur l'expérience, les réalisations antérieures et sur les motivations de l'étudiant.

DOMAINE DU THEATRE

Option **Art dramatique**

Il est demandé aux candidats de rédiger une lettre de motivation (une page A4 max).

Les épreuves d'admission se déroulent en deux tours :

1° Le premier tour consiste en une audition d'une vingtaine de minutes, sur rendez-vous.

Les candidats sont tenus de présenter, avec leurs partenaires de jeu, **deux scènes**, une classique* et une moderne, mémorisées et mises en espace. Les monologues ne sont pas admis.

En outre il est demandé aux candidats de présenter une **forme libre** (chant, poème, danse, cirque, performance, ...).

Cette audition sera suivie d'un entretien.

À l'issue de ce premier tour, le jury d'admission opère une première sélection parmi les candidats auditionnés.

2° Les candidats retenus recevront une courte scène à mémoriser pour le second tour.

Le second tour consiste en une journée de travail avec les pédagogues de l'option.

À l'issue de cette journée, le jury effectue le choix définitif des candidats admis au sein de l'École. Les résultats sont proclamés le jour même.

**Scène classique* s'entend ici dans une acception large : du théâtre antique à la fin du XIX^e siècle.